

θ) Δ Γ · ΙΟΥΛΙΟΣ · ΙΤΑΛΟΣ · ΖΩΝ · ΚΑΙ · ΦΡΟΝΩΝ · ΕΘΗΚΑ · ΕΜΑΥΤΩ · ΤΗΝ · ΣΟΡΟΝ · ΚΑΙ · ΓΥΝΑΙ
 ΚΙ · ΜΟΥ · ΚΑ · ΤΙ · ΤΥΛΛΑ · ΟΥΤΕ · ΔΕ · ΤΟΙΣ · ΤΕΚΝΟΙΣ · ΟΥΤΕ · ΕΥΓΕΝΕΙΣΙ · ΕΙΔΕ · ΤΙΣ · ΚΑΙ · ΕΤΕΡΟΣ
 ΤΟΛΜΗΕΙ · ΑΠΟΘΕΣΘΑΙ · ΤΟ · ΠΤΩΜΑ · ΔΩΣΕΙ · ΤΗ · ΠΟΛΕΙ · ΤΩΝ · ΚΟΙΛΑΝΩΝ · * Α Φ · ΚΑΙ · ΤΗ · ΠΟΛΕΙ
 Α Π Ο Κ Ο Ν Ε Ι Γ Ι

L. 3 : Κοιλια (Κοιλὸς λιμνη),
 port de la côte orientale de la
 Chersonèse de Thrace, entre Ses-
 tos et Madytos (Pline, *Hist. nat.*,
 IV, 50. 75; P. Mela, II, 2, 7;
 Head, *Hist. num.*, p. 259). —
 L. 4 : il ne subsiste que la partie
 supérieure des lettres; peut-être
 faut-il lire :

[τῶν Ἄλω]πεκον(ν)ησί[ων].....

Alopekonnesos était située sur
 la côte occidentale de la Cherso-
 nèse.

ANNALES DE L'ACADÉMIE ROUMAINE,
 série II, tome XXXVIII, n° 15
 (HISTRIA, par Basile Parvan).

Inscriptions trouvées en 1914
 et 1915.

P. 556 et suiv. Deux exem-
 plaires fragmentés de la même
 inscription, l'un complétant par-
 fois l'autre. Nombreuses ligatures
 que nous supprimons (Voir le
 texte à la page suivante).

Lettre du légat de Mésie Marius
 Laberius Maximus écrite en l'an-
 née 100 (20 octobre) aux autorités
 de la ville d'Histria avec rappel
 de lettres antérieures des légats
 Flavius Sabinus (43-49), Aemilia-
 nus (50), Pomponius Pius (51),
 Plautius Aelianus (52-53), Tullius
 Geminus (54). Le gouverneur fixe
 les limites rurales du territoire
 de la ville et confirme les privi-
 lèges accordés précédemment
 aux Histriens; il les autorise à